

Aubourg (de Boury)

Inventaire après décès (1623)

Le Cabinet des Titres conserve une copie de l'inventaire des titres trouvés au décès de Guillaume Aubourg, premier huissier du roi au parlement de Normandie, dressé en septembre 1623. Cette longue liste apporte de nombreuses informations sur cette famille alors au début de sa belle ascension sociale, ainsi que sur le monde des petits officiers du parlement de Normandie.

Titre d'Aubourg ¹
Trisayeul et 4^e ayeul

Du vendredy 22 septembre 1623, original en papier.

Du vendredy vingt deuxieme jour de septembre mil six centz vingt trois, l'inventaire des biens meubles demeurez aprez le deceiz de noble homme maitre Guillaume Aubourg, de son vivant premier huissier du roy, concierge et buvetier en la court du parlement de Normandie, demeurant en la paroisse Saint Lo de ceste ville de Rouen, aiant esté faict par moy Guillaume Le Febvre, demeurant au dict Rouen, à ceste fin nommé par damoiselle Ester Bertoult, veufve dudict deffunct ... ² et par nobles hommes maitres Charles Aubourg, commis au greffe, commis de la court, maitre Laurens et Nicollas Aubourg, advocatz en la dicte court, et maitre Guillaume Aubourg, procureur en icelle, enfans et heritiers dudict deffunct... suivant le pouvoir ... qu'ils ont ... signé en dabte du dix neufiesme jour de ce present mois et an, contenant pouvoir a moi dict Le Febvre de proceder a l'inventaire tant des dictz meubles que des escriptures concernant la succession dudict deffunct ... les dictz damoiselle veufve et sieurs Aubourg ... m'ont requis proceder a l'inventaire des dictes escriptures, ce que leur ay accordé ... ainsy qu'il ensuit.

Premierement

Ung contract passé devant Laubert et Theroude, tabellions roiaux à Rouen, le mardy [*folio 52v*] vingtiesme jour de janvier 1VI^e quatre ³ conte-

-
1. Hozier a mélangé - et peut-être dans ce volume confondu - la famille Aubourg qui nous intéresse ici et une famille d'Aubourg bien distincte qui n'ont pas de lien. Il s'agit bien ici de la famille sans particule qui possèdera deux générations plus tard la seigneurie de Boury-en-Vexin.
 2. *Le copiste indique ainsi un passage non recopié, car de peu d'intérêt pour l'usage que d'Hozier voulait en tirer.*
 3. *Lire 1604. Beaucoup d'années dans cet inventaire sont notées ainsi, combinant des chiffres romains,*

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30270 (Carrés de d'Hozier 41), folio 52.

■ Transcription : **Amaury de la Pinonnais** en mai 2021.

■ Publication : **blog.pinonnais.org**, juin 2021.

nant comme noble homme maitre Marc Anthoine de Bredevent, conseiller en ladicte cour, a vendu audict deffunct ... deux corps de maisons ... assis en ladicte parroisse Saint-Lo, en l'un des quelz estoit lors demeurant par louage ledict sieur premier huissier ... que ledict sieur de Bredevent a déclaré luy appartenir de la succession du feu sieur de Bredevent son pere, et luy estre demeurez ... par le troisiemes des lotz et partages de ladicte succession faitz entre luy et ses freres coheritiers et autres ... a la charge ... de paier par ledict sieur premier huissier quarante solz de rente ... a cause du dict heritage au tresor de l'esglize Saint-Vincent de Rouen ... la dicte vente faite moienant la somme de six mil livres...

Ung bail fait par Jean Jacques de Bredevent, escuier, sieur de Sahurs, audict deffunct ... le quatreiesme juillet 1V^c quatre vingtz quinze [1595].

Une coppie d'acte de deliberations des parens et amys de la fille sousage de deffunct maitre Thomas Le Fauconnier, de son vivant premier huissier en la court de parlement de Normandie, exercée devant le sieur viconte de Caen le 20^e de mars 1V^cIIII^{xx} unze [1591].

Item une procuration en parchemin passée devant Bacon et Le Forestier, tabellions à Caen, le XVII^e octobre 1V^cIIII^{xx}dix [1590] par Jean Le Fauconnier, stipullant pour les enffans et heritiers dudict [*folio 53*] deffunct maitre Thomas Le Fauconnier, contenant ... pouvoir de supplier le roy et impetrer de Sa Majesté ledict estat et office de premier huissier, concierge et buvetier de la Court, en consideration dudict deffunct Le Fauconnier et qu'il est mort à son service, et en faire expedier lettres de provision au nom dudict deffunct sieur Aubourg.

... Item les lettres patentes du roy données à Mantes le huitiesme jour de novembre 1V^c quatre vingtz dix [1590] contenant que Sa Majesté aiant agreable la nomination faite de la personne dudit deffunct sieur Aubourg ... luy a donné ... ledict estat et office de premier huissier, concierge et buvetier de ladicte court de parlement de Normandie ... ainsy qu'en avoit cy devant jouy ledict deffunct Le Fauconnier comme il est plus à plain contenu ausdictes lettres, signez sur le reply, par le roy, Combaud, et scellées ... et a costé est escript comme ledict feu sieur Aubourg a esté receu audict estat et office ... fait et presté le serment le XXVII^e jour de juillet 1V^cIIII^{xx} unze [1591], signé de Medine.

Ung arrest en parchemin donné des tresoriers generaux de France le cinquiesme jour d'aoust 1V^cIIII^{xx} unze [1591] contenant l'intherinement desdictes provisions ... signé de Cahaignes.

Item ung acord en papier en dabte du XVII^e d'octobre 1V^cIIII^{xx} dix [1590] entre ledict Jean Le [*folio 53v*] Fauconnier soy disant fort pour les enffans et heritiers du dict deffunct maitre Thomas Le Fauconnier son filz, et le dict deffunct sieur Aubourg ... contenant la composition faite entre eux dudict estat et office.

arabes et de lettres majuscules et minuscules. Notre transcription respecte cette notation, mais pour en faciliter la lecture et la compréhension, nous donnerons par la suite l'année en chiffres arabes entre crochets.

Item une quittance en parchemin passée devant Martin et Le Forestier, tabellions à Caen, le XXVI^e mars 1V^cIIII^{xx} unze [1591] contenant comme le dict Jean le Fauconnier, tucteur esleu par authorité de justice de l'enfant soubzage dudict deffunct maitre Thomas Le Fauconnier, a receu dudict deffunct sieur Aubourg ... la somme de saize centz escus outre cinquante escus qu'il avoit receuz en precedent pour la composition dudict estat et office ...

Item un extrait du double de compte rendu en la chambre des comptes par maitre Robert de Fremont, cy devant receveur des amendes de la Court, collationné et signé Bertoult.

Item une autre lettre patente du roy donnée à Paris le douziesme febvrier 1V^cIIII^{xx} quinze [1595] par lesquelles ... Sa Majesté a confirmé et continué audict deffunct sieur Aubourg, son premier huissier concierge et buvetier en ladicte court, la somme de vingt cinq escus par an par forme de pension ... ainsy ... qu'en ont cy devant jouy ses predecesseurs audict office comme il est ... contenu ausdictes lettres patentes signées Henry, par le roy, Ruzé avec [folio 54] aparence d'avoir esté scellées, et a costé est escript registrées en la chambre des comptes de Normandie ... le quiziesme jour de mars au dict an 1V^cIIII^{xx} quinze [1595].

Item l'arrest de veriffiation desdictes lettres patentes donné de messieurs les tresoriers generaux de France en Normandie le cinquiesme jour d'avril au dict an.

... Ung extrait en parchemin des parties couchez en la despence des comptes des receveurs des amendes en ladicte court soulz le nom de deffunct maitre Louis Cruchon, vivant premier huissier en ladicte court en l'année 1V^c huict [1508] et autres années, et coppie et extrait de lettres patentes, le dict extrait delivré à maitre Louis Cruchon lors premier huissier, en vertu de l'ordonnance de ladicte chambre des comptes, du mois d'aoust 1V^c quarante sept [1547].

Item une lettre patente du roy donnez a Rouen le XI^e jour d'octobre 1V^c cinquante [1550] contenant mainlevée ... acordée par Sa Majesté a maitre Pierre Cruchon, lors premier huissier, de l'amende de soixante livres parisis de bienfaict avec ses gaiges ordinaires par chacun an, les dictes lettres signez par le roy, en son Conseil, Bourdin, avec apparence d'avoir esté sellez.

... Ung arrest de la court de parlement de Rouen du XXII^e febvrier 1V^c cinquante trois [1553] donné sur la requeste portée par Guillaume [folio 54v] Tournemyne, concierge et garde du Pallais, par lequel est ordonné que maitre Pierre Le Taincturier, receveur des exploictz et amendes de la court, sera contraint par corps au paiement de neuf vingt quatorze livres huict solz restant de quatre centz quinze livres huict solz contenue en plusieurs executoires de la court comme aiant esté assigné sur ledit receveur a cause des beuvettes de la dicte court et des gaiges dudict Tournemyne, concierge.

... Ung extrait d'arrest de la Court du quatriesme juillet 1V^cIIII^{xx} neuf [1589] donné sur la requeste présentée par le dict sieur Aubourg, vivant premier huissier, par lequel acte est acordé de la presentation de sa requeste pour estre preferé et receu à l'exercice de commis au greffe criminel de la

Court au lieu de deffunt maitre Gilles de la Fontaine.

... Une coppie d'arrest du Conseil d'Etat du roy donné sur la remonstrance faicte par maitre Pierre Compans, premier huisier au parlement de Paris, le XXIII^e mars 1VI^eXXI [1621] par lequel est ordonné qu'il sera admis a paier le droict annuel de son office comme il estoit auparavant la revocation d'icelluy, sans faire le prest ... que chacun officier doit faire a Sa Majesté dont il est deschargé. La dicte coppie non signée.

... Ung brevet du roy donné au camp a [folio 55] Arques le XX^e septembre 1V^eIIII^{xx} neuf [1589] comme Sa Majesté, pour rescempencer le dict deffunct sieur premier huisier des pertes par luy souffertes au service de Sa Majesté, luy a donné l'estat de viconte de Rouen, signé Henry, et plus bas Potier.

... Ung arrest de la court donné sur la requeste presentée par maitre Baltazard du Perrier, lors premier huisier, le dernier jour d'avril 1V^e deux [1502].

... Requeste presentée par ledict Le Fauconnier le XII^e may 1V^eIIII^{xx} six [1586].

... Ung arrest de la court donné ... le dixseptiesme d'avril au dict an alencontre de Abraham Sallot, commis à la garde du pallais et chambres d'icelluy ... par lequel est ordonné que ledict Sacllot sortira de ladicte maison des beuvettes.

... Une procuration passée par ledict deffunct sieur premier huisier, concierge et buvettier, de son dict estat devant les nottaires de Paris le XI^e janvier 1V^eXIII [1513] pour et au profict de maitre Charles Aubourg son filz aisé.

... Une autre procuration et resignation faicte par ledict deffunct ... au nom et faveur de maitre Nicolas Aubourg, son filz, passé devant les tabelions de Rouen le XVI^e janvier 1VI^e dix neuf [1619].

... Une commission acordée par le dict deffunct sieur premier huisier ... à Luc Hellot pour exercer le dict estat de concierge et buvetier, soubz ledict sieur Aubourg, en dabte du deuxiesme juing 1VI^e quinze [1615], signé Aubourg.

Ung traicté de mariage en papier faict entre ledict deffunct sieur Aubourg, lors procureur en la [folio 55v] dicte court, d'une part, et damoiselle Ester Bertout, fille de noble homme maitre Jean Bertout, lors receveur de la court des aides de Normandie, et damoiselle Marguerite Toustain, ses pere



et mere, en dabte du neufviesme jour de janvier 1V^eIII^{xx} ung [1581] par lequel ... promis donner par ledict sieur Berthoult pere, audict sieur Aubourg, en faveur dudict mariage la somme de dix huict cents livres ... Sur le dos duquel traicté est escript comme ledict deffunct sieur Aubourg ... a receu dudict sieur Bertoult la somme de six centz escus ... Ledict endos dabté du vingt septiesme jour de may audict an 1V^eIII^{xx} ung [1581], signé Aubourg, avec une attestation de baons ⁴ pour la celebration dudict mariage signée Bynet.

Une coppie du testament ... dudict deffunct sieur Bertoult, greffier criminel de la cour de parlement de Rouen, en dabte du * ⁵ 1V^e [1600] par lequel il veult et commande aux sieurs ses filz qu'ils baillent à leurs quatre sœurs chacun sept centz livres ... la dicte coppie collationnée sur l'original par noble hyomme maitre Jacques Bertoult, seigneur prieur et patron du Boisroger, chanoine de l'esglise Nostre-Dame de Coustances, frere dudict deffunct, et executeur dudict testament, qui atteste l'original estre demeuré par devers luy. La dicte collation dabtée du XXVI^e janvier 1VI^e douze [1612] signée Bertoult.

... Ung arrest de la court de parlement de Rouen donné entre messieurs Bertoult, enffans et [folio 56] heritiers du dict deffunct sieur Bertoult, greffier criminel, en dabte du XVIII^e febvrier 1VI^e douze [1612], signé de Boislesvesque.

... Une promesse soubz saing privé en dabte du premier jour de janvier 1VI^eXIII [1614] contenant comme maitre David Bertoult, escuier, sieur de Touberville, Canouville et Bosgueroult, conseiller secretaire du roy, maison et couronne de France, confesse debvoir et promet paier audict sieur deffunct sieur Aubourg ... la somme de sept centz livres leguée par ledict deffunct sieur Bertoult, son pere, a la dicte damoiselle Ester Bertoult, femme du dict sieur Aubourg, la quelle somme il c'est chargé paier ... par les acordz qu'il a faicts avec nobles hommes maitre Jean Bertoult, conseiller en la court des Aides, et maitre Guillaume Bertoult, greffier criminel en la dicte cour de parlement ... au paiement desquelz sept sentz livres ... il affecte la maison en la quelle il est demeurant, aiant appartenu au dict deffunct sieur Bertoult, son pere, comme il est plus a plain contenu en la dicte promesse, signée Bertoult.

... Ung contract passé devant Benard Corbet et Alexandre Jean, tabelions royaux en la viconté de Coustances le dixiesme jour d'avril 1V^eIII^{xx} dix neuf [1599] contenant comme noble et discrete personne maitre Jacques Bertoult, chanoine en ladicte esglise de Coustances, sieur prieur du Boisroger, [folio 56v] a donné ... a damoiselles Ester, Caterine, Marguerite et Marie Bertoult, ses niepces, la somme de ... quatre mil livres qui feroit a chacune la somme de mil livres que ledit sieur du Boisroger a constitué sur tous ses biens ... en cent livres de rente ... Au second feuillet duquel contract est la lecture et insinuation faite aux assizes de Coustances le dixneufiesme jour du dict mois d'avril 1V^eIII^{xx} dix neuf [1599] et aux assizes du bailliage

4. Lire bancs.

5. Cette astérisque renvoie à une note en marge : ainsi dans le titre.

de Rouen le neufiesme jour de juing audict an.

... Une promesse dudict sieur prier du Boisroger en dabte du unzieme jour de febvrier 1VI^c douze [1612] contenant comme le dict sieur du Boisroger confesse debvoir audict deffunct sieur Aubourg, premier huissier, maitres David Morel, greffier en l'election de Rouen, Pierre Rouillard, greffier au bureau de messieurs de messieurs les tresoriers generaux de France, et Pierre de Plasnes, greffier des traictes domaniales et foraines de Normandie, la somme de quatre mil huict cent livres par compte fait pour demeurer quicte, par ledict sieur prier de Bosroger, de douze annees d'arrerages de cent livres de rente par luy donneés a chacune des trois damoiselles femmes des dictz sieurs premier huissier, Morel, Rouillard et de Planes, ... comme il est ... contenu en la dicte promesse, signée Bertoult, recongne aux [*folio 57*] requestes du pallais le unzieme jour de febvrier 1VI^c douze [1612].

... Une coppie de contract de mariage d'entre ledict sieur Bertoult, conseiller du roy et general en sa court des Aides, et damoiselle Barbe Aubert, passé devant les nottaires du Chastelet à Paris le XXVIII^e jour d'octobre 1VI^c trois [1603] ... ladicte coppie signé Heurtault.

... Ung compte fait ... entre ledict deffunct sieur Aubourg ... et noble homme maitre Charles Aubourg, commis au greffe criminel de la court, de toutes les affaires qui'ilz ont eulz ensemble jusques et compris le XXX^e de mars 1VI^c quatorze [1614], par lequel compte ... les dictz sieurs premier huissier et sieur Aubourg sont demeurez quictes l'un vers l'autre de toutes choses ... et outre ledict sieur premier huissier confesse que une partie de cent cinquante livres de rente en quoy est obligé le sieur Lermette, conseiller presidial, vers ledict sieur Aubourg filz par contract du XXII^e d'aoust 1VI^c douze [1612] luy appartient proprietairement ... comme il est ... contenu audict compte, signé Aubourg.

... Ung traicté de mariage fait entre le dict maitre Charles Aubourg, filz aisé et heritier en partie du dict feu sieur premier huissier et de la dicte damoiselle Ester Bertoult, ses pere et mere, d'une part, et damoiselle Angelique Morel, fille et [*folio 57v*] heritiere en partie de feu honorable homme Bonavanture Morel, vivant bourgeois de Rouen, et de honeste femme Anne Le Cauchois, a present femme de honeste homme François Hellot, bourgeois dudict Rouen, ses pere et mere, d'autre part...

... Une promesse du dict sieur Aubourg, l'un des capitaines lieutenant des bourgeois de ceste ville de Rouen, en dabte du premier jour de may ... 1VI^cXVII [1617] par laquelle il promet au dict feu sieur Aubourg premier huissier ... son pere que a cause de la plennyne par luy faicte de la constitution du dot de la dicte damoiselle Angelique Morel, sa femme, comme il est contenu au dict traicté de mariage, et de toutes les plennynes y mentionnez, d'aultant qu'il y en a de contenues ... au dict traicté comme faicts a sa ... requeste, ledict sieur Aubourg premier huissier ny ses heritiers ... n'en auront perte ny doumage.

... Une ... quittance de reconnoissance du dict sieur Aubourg, capitaine, en dabte du XXVII^e jour d'avril 1VI^c vingt [1620] par laquelle il confesse que

ledict sieur Aubourg ... son pere luy a mis en ses mains et rendu ung contract passé devant les tabellions de Rouen le VIII^e mars 1VI^e dix sept ... contenant comme maitre Jean de Houtrelot, fils du sieur de Houtrelot, president en l'eslection de Caudebec, luy a vendu cent livres de rente de laquelle le dict sieur de Houtrelot pere s'est constitué pleige...

[*folio 58*] Item ung contract soulz seing privé en papier dabté du XVII^e jour de juing 1VI^eXXIII [1623] par lequel ledict feu sieur Aubourg ... c'est ... obligé envers la ... superieure ... et autres religieuses du couvent du monastere de Sainte-Ursulle de ceste ville de Rouen de donner au dict couvent en faveur de damoiselle Ysabeau Aubourg, sa fille, qui desire d'estre religieuse en icelluy, y vivre et y faire sa profession ... la somme de six vingtz livres pour sa pention par chacun an ... comme il est ... contenu au dict contract signé Marie de Saint-Dominicque superieure, ... et Aubourg...

Ung traicté de mariage dabté du XVI^e jour de febvrier 1VI^e dix [1610] passé entre maitre Anthoine Drouet, escuier, advocat en la Court, filz et heritier en sa partie de maitre Pierre Drouet, escuier, conseiller du roy et auditeur en sa chambre des comptes de Normandie, et damoiselle Françoisse Gaillard, ses pere et mere, d'une part, et damoiselle Marie Aubourg, veuve de feu noble homme maitre Noël Le Jeune, vivant sieur du Rocher, aussy advocat en la dicte court, fille du dict feu sieur Aubourg, premier huissier ... et de damoiselle Ester Bertoult, ses pere et mere, d'autre part, par lequel ledict sieur Drouet pere a donné ... a son dict fils aîné aux charges [*folio 58v*] de raport, quatre centz livres de rente en une partie a prendre sur les deniers de l'hostel commun de ceste ville de Rouen ... comme il est ... contenu au dict traicté, deuement signé.

La grosse de recongnissance du dict traicté de mariage fait devant noble homme maitre Robert Le Roux, conseiller en la court et president aux requestes du pallais le dix septieme d'avril 1VI^e dix [1610] au bas duquel acte est la lecture et insinuation dudict traicté de mariage faite en l'assize du baillage de Rouen, seant le quinziesme juing audict an 1VI^e dix [1610], signé Le Parmentier et Mollart.

Le traité de mariage du dit feu sieur du Rocher, filz et seul heritier de defunt Noël Le Jeune, sieur du Rocher, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-sur-Dyve, et de defunte damoiselle Catherine Jourdain, et laditte damoiselle Marie [*folio 59*] Aubourg, fille du dit feu sieur Aubourg, datté du 8 aoust 1604 par lequel le dict Aubourg donne sa ditte fille la somme de 3000 livres.

Un procès-verbal de Fortin, sergent royal à Rouen, en datte du cinq janvier 1607, contenant qu'à la requeste de Pierre Raoult, sieur des Noiers, tuteur principal de Noël Le Jeune, fils dudit feu sieur du Rocher, il avoit fait estimation des meubles et livres appartenans audit sieur du Rocher restans de ceux par luy inventoriés le deuxiesme aoust dernier.

Un contract en parchemin passé devant les tabellions de Rouen le deux mars 1572 en forme d'acord fait entre noble homme maitre Jean Aubourg, advocat, fils aîné et principal heritier de deffunt maitre Estienne Aubourg,

aussi avocat, et Madelaine Mustel, alors veuve du dit defunt, Henry Le Mazier, Robert Le Clerc, Robert Turgis et Raoulin du Hamel, freres en loy du dit maitre Jean Aubourg, au nom de noble homme Guillaume et Nicolas dits Aubourg, freres puinés du dit maitre Jean Aubourg, pour la succession du dit maitre Etienne Aubourg, par lequel acord ledit maitre Jean Aubourg promet payer aux dits Guillaume et Nicolas Aubourg a chacun la somme de 150 livres [*folio 59v*] de rente, au moyen de quoy ils luy quittent la ditte succession. Le dit contrat signé Le Maire.

Ung inventaire de lettres et escriptures demeurez aprez le decedz dudict deffunct maitre Estienne Aubourg fait par Durant, huissier au siege presidial de Rouen, le second jour d'avril 1V^e soixante douze [1572].

Un sac sur l'ecriteau duquel est escrit pour nobles hommes maitres Guillaume Aubourg, premier huissier du roy en sa court de parlement de Rouen, et Charles Aubourg, l'un des capitaines des bourgeois de cette ville de Rouen, contre maitre Anthoine Drouet, sieur du Boscage, avocat en ladicte court.

Un sac sur l'ecriteau duquel est escrit maitre Guillaume Aubourg, premier huissier du roy en sa court de parlement a Rouen, opposant au decret des heritages qui furent a feu noble homme Jean du Val, seigneur de Coumanville et d'Esquetot Laubert, et dans lequel sac estoient trois pieces, dont la premiere etoit un contrat passé devant les tabellions de Rouen le 24 octobre 1582 contenant que maitre Jean du Val, sieur de Coumanville et d'Esquetot Lauber, avoir vendu audit defunt sieur Aubourg premier huissier 20 livres de rente moyennant 66 ecus deux tiers, au bas duquel est le raquit de la ditte rente faite au dit premier huissier, le lundy unze mars 1613 des deniers du decret des heritages du dit sieur de Coumanville assis à Neuville, et la sentence d'opposition du viconte de Rouen le mardy 17 juillet 1612.

Un contrat passé devant les tabellions de Rouen le 26 juin 1579 contenant comme le dict deffunct [*folio 60*] Aubourg s'est obligé envers maitre Richard Balan, avocat, et sa femme, en 8 ecus un tiers de rente.

Une procuration passée devant les tabellions de Rouen le trois septembre 1584 et donnée par honorable homme maitre Nicolas Aubourg, marchand mercier grossier, audit deffunt Aubourg, lors procureur en ladite cour de parlement, pour recevoir tout ce qui luy etoit du.

Une copie en parchemin de procuration passée devant les tabellions de Rouen le 27 aoust 1578 par noble homme Louys Mustel, sieur du Boisroger, fils du feu sieur Mustel, avocat du roy au baillage de Rouen, à noble homme maitre Jaques Mustel, prieur de Saint-Yvier, son oncle, à laquelle procuration est attachée un contrat passé devant les tabellions de Rouen le douze mars 1579 par lequel ledit Louis Mustel, sieur du Boisroger, s'est constitué envers Charles Poulain, escuyer, en 20 ecus de rente.

Un compte fait par Jean de Hugleville, escuier, sieur du lieu, fils et heritier de feu noble homme Nicolas de Hugleville, des arrerages de 50 ecus de rente dus par ledit defunt son pere, au dit sieur Aubourg, le dit compte signé Hugleville, Aubourg et du Mesnil, fut reconnu aux requestes [*folio 60v*] du

Palais le 14 decembre 1594, laditte rente transportée par ledit defunt premier huissier a monsieur Bertoult, sieur de Rouberville, par devant les tabelions de Rouen en 1594 ou 1595.

Une quittance en parchemin passée devant Lambert et Le Page, tabelions à Rouen, le 4 fevrier 1597, contenant que sur l'interpellation faite par maitre Jean Bertoult, greffier au bureau des finances, stipulant pour ledit defunt premier huissier, a noble homme maitre Gilbert Combault, conseiller secretaire du roy et grand audiancier de France, frere et heritier de deffunt noble homme maitre Louis Gilbert Combault, conseiller du roy et intendant de ses finances, de rendre audit Aubourg une obligation de 400 écus en quoy ledit Aubourg etoit obligé envers ledit deffunt Combault au plaige de monsieur de la Barre, tresorier general de France, ledit sieur Combault avoit fait reponse que la verité etoit telle que la ditte cadule avoit été acquittée.

Un recepicé datté du 18 juin 1589 contenant comme Jean Le Roux, maitre de navire, demeurant à Dieppe, confesse que par ledit defunt premier huissier luy avoit été payé la somme de 650 écus 50 sols.

Un recepicé datté du 12 decembre au dict an contenant comme Jean Hamel, capitaine du [*folio 61*] navire nommé l'Esperance confesse que par ledit defunt luy avoit été baillé 225 ecus.

Un traité de mariage d'entre Jacob Hebert et Jeanne Pillon ayant été servante en la maison dudit defunt au bas duquel est une quittance du XI^e janvier 1598 par laquelle le dict Jacob confesse avoir receu par les mains du dit sieur Aubourg la somme de 30 écus avec les acoustremens mentionnés au dit traité.

Un arrest de la cour donné sur la requeste présentée par Jean de la Houssaie, escuier, sieur de la Bourdonnere, par lequel est permis aux parens de Marie Le Brument luy faire contracter et celebrer mariage avec ledit de la Houssaie.

La minutte du traicté de mariage d'entre ledit sieur de la Houssaie et la ditte Le Brumen dattée du 20 octobre 1601, reconu et insinué devant le bailly de Vernon le dit jour.

Un contrat de donation faite par damoiselle Jeanne Le Forestier, veuve de Louis de la Houssaie, ecuyer, audit Jean de la Houssaie, de 200 livres de rente, le dit contrat passé devant les tabellions de Vernon le 17 septembre au dit an, insinué le 20^e octobre audit an.

Une sentence donnée au bureau des pannées vallides le huictiesme decembre 1622 entre Marthe Berthoult, femme de Toussaint Heurtault, [*folio 61v*] et nobles hommes monsieur maitre Jean Bertoult, conseiller du roi et general en sa cour des aides de Normandie, David Bertoult, conseiller secretaire du roy, maitre Guillaume Bertoult, greffier criminel de la court, ledit defunt premier huissier, maitre Pierre Rouillard, greffier au bureau des tresoriers generaux de France, maitre David Morel, damoiselle Marie Bertoult, veuve de maitre Pierre de Plasnes, et autres denommés en la ditte sentence, contenant la cottisation des dits parens pour la nourriture de la ditte Marthe

Bertoult et de ses enfans.

Une promesse en forme d'association dattée du 12 octobre 1587 faite entre nobles hommes maitre Jean Bertoult, receveur en la cour des aides de Normandie, en son nom et faisant fort de maitre David Bertoult, receveur en ladite cour son fils, ledit defunt premier huissier, et Jeunevieve Aubourg, veuve de Raoulin du Hamel, par laquelle ils promettent d'employer ensemble en marchandise jusqu'à 4000 écus.

Un arrest de la cour du 21 fevrier 1593 par lequel la resignation faite par deffunt maitre Gilles Colombel de son estat de procureur en la cour, est admise en faveur de Anthoine Colombel son fils.

Une copie du contrat passé devant les tabellions de Rouen le 23 mars 1620 par lequel noble [folio 62] homme maitre Nicollas Le Nepveu, avocat en la cour, confesse avoir donné à Marie Le Nepveu sa niece, fille de maitre Michel Le Nepveu, procureur en la cour, la ditte charge de procureur a laquelle ledit maitre Nicolas Le Nepveu avoit été admis, et comme en faveur de la ditte donation les parens et le dit Le Nepveu avoient vendu la ditte charge de procureur à maitre Guillaume Aubourg, lors praticien en la ditte court, moyennant la somme de 5000 livres, a quoy il oblige ledit etat et tous ses biens a la caution par insolidité dudit deffunt premier huissier et de noble homme maitre Charles Aubourg, commis au greffe criminel de la ditte cour.

Un arrest de la cour du 25 des dits mois et an contenant comme ledit maitre Guillaume Aubourg a été receu a l'état et charge de procureur commun de la ditte cour par la demission dudit maitre Nicolas Le Nepveu, en consequence de la resignation a luy faite par ledit deffunt maitre Michel Le Nepveu, ledit arrest signé de Boislevésque.

Un acte donné de nobles hommes messires maitres Ollivier Mallet et Jacob Le Roux, conseillers en la cour, commissaires en ceste partie des dits jour et an, par lequel ils mettent ledit Aubourg procureur en possession du banc et place qu'occupoit ledit deffunt Le Nepveu.

Une promesse faite par ledit defunt premier [folio 62v] huissier a monsieur le president d'Anfreville de luy payer la somme de 500 livres pour le droit de nomination a luy du pour son fils a l'office de procureur pourvu par le decés dudit Le Nepveu, dattée du 26 mars 1620, signé Aubourg.

Une procuracion passée devant les tabellions de Rouen le 6 juin 1579 de resignation faite par maitre Pierre Sirette, de son état de procureur au parlement, en faveur dudit deffunt premier huissier.

Les lettres patentes du roy données à Paris le 14 des dits mois et an contenant provision du dit office de procureur, au nom du dit feu sieur Aubourg, par la resignation dudit Sirette.

L'arrest de la cour contenant la reception et serment dudit defunt Aubourg a l'exercice du dit état de procureur du 27 juillet 1579.

Un contrat passé devant les tabellions de Rouen le six juin 1579 contenant la composition dudit état faite entre lesdits sieurs Aubourg et Cirette moyennant 600 écus reçus par ledit Cirette suivant sa quittance du premier

juillet 1579, passée devant les dits tabellions.

Un contrat passé devant les tabellions de Caen le 27 novembre 1591 contenant la composition faite par ledit defunt premier huissier, du son office de procureur en la ditte [folio 63] cour, à maitre Pierre Foubert, moyenant 2000 livres.

Ung inventaire fait par maitre Roumain Louvel, huissier en la court, le XIII^e septembre 1V^cIII^{xx} quatorze [1594] des sacz et escriptures estans en ung grenier de la maison de noble homme maitre Jean Aubourg, conseiller assesseur en la vicomté de Rouen, y ayans esté portez suivant l'arrest de la dicte court.

Item une procuration passée devant les tabellions de Rouen le unzieme juillet 1V^cIII^{xx} cinq [1585] par damoiselle Marie Mustel, veufve de maitre Estienne Aubourg, advocat, au dict deffunct sieur premier huissier.

Une procuration passée devant les nottaires de la Rochelle le 6 novembre 1581 par Jean Guichard, marchand bourgeois de la ditte ville.

Une procuration passée devant les notaires du Chatelet de Paris le 19 novembre 1598 par noble homme maitre Thomas de Lorme, sieur des Bordes, conseiller secretaire du roy et intendant de ses finances en Dauphiné, Piedmont et Savoye.

Une procuration passée devant les tabellions de Rouen le treize juillet 1583 par discrete personne maitre Charles Turgot, chanoine de Coustances et prieur commandataire du prieuré de Saint-Erblanc, procureur general [folio 63v] de messire Artus de Cossé, evesque de Coustances, donnée audit defunt Aubourg lors procureur en la cour.

Item une autre procuration passée devant les tabellions de Caen le dix neufiesme jour d'aoust 1V^cIII^{xx} onze [1591] par honorable homme Nicollas Aubourg, bourgeois marchand greffier en la ville de Rouen, audict deffunct sieur premier huissier.

Une descharge de noble homme Guillaume Mesenge, sieur de Caigny, du sac et pieces de noble homme maitre Jacques Mustel, prieur de Saint-Ymer, tuteur de Louis Mustel, sieur du Bosroger, contre dame Jeanne de Segretain, du 7 septembre 1579.

Une autre descharge de monsieur Bertoult, receveur general de monseigneur l'evesque de Coustances, de toutes les pieces de messire Louis Peroume, procureur des abbé et religieux du Mont-Saint-Michel, a l'encontre de Louis de la Court, du 23 fevrier 1583.

Une descharge de damoiselle Catherine Flouen, femme civilement separée d'avec noble homme Jacques Langlois, sieur de Ramfort, de son sac et de toutes les pieces contre Baptiste Langlois, sieur de Ramfort, du 29 decembre 1594.

Une descharge passée devant les tabellions de Rouen le 25 janvier 1580 par laquelle [folio 64] Anthoine de la Luthumiere, escuier, sieur et baron de la Luthumiere, aiant epousé la fille et seule heritiere du sieur de Gateville, confesse que par le dit feu sieur Aubourg, lors procureur en la Cour, comme

ayant la garde des sacs de maitre Guillaume Cirette, luy a été delivré les sacs et ecritures appartenant tant a deffunt Julien Bazin ⁶ sieur de Gateville que Richard Bazan ⁷.

Une descharge de Jean Jouhain, escuier, des pieces qu'il avoit produites allencontre de Anthoine de la Luthumiere, escuier, sieur du lieu, du 25 aoust 1579.

Une descharge de maitre Jean Le Roy, avocat, des pieces qu'il avoit envoyé audit Cirette contre maitre Jean Le Capelain, du 25 septembre 1579.

Une decharge de Guillaume Le Gras, sieur de Ranville, du sac et pieces de nobles hommes Pierre et Louis Bonzens contre Marin de la Lande, sergent, du 22 janvier 1580.

Une descharge de maitre Adrien Le Telier, procureur en la Cour, d'une lettre patente en forme d'aveu concédée au sieur de Cocesseville, donnée à Gonnesse au mois de septembre 1590.

Une copie de compte de la recepte de depense des revenus du tresor de l'eglise paroissiale [*folio 64v*] de Saint-Lo de Rouen, pour l'année 1619, présenté par ledit defunt premier huissier, tresorier principal de la ditte paroisse, pour la ditte année finissant à Pasques 1620.

Une quittance du deux may 1620 par Philipes Carrey, marchand drappier, tresorier en charge de la ditte paroisse, au dit defunt premier huissier, de la somme de 3478 livres 5 sol 4 deniers, en laquelle il estoit demeuré reliquataire envers ledit tresor, comme il se voyoit par ledit compte.

Un escrit sous seing privé du dernier mars 1619 par lequel noble homme maitre Charles Bradefer, docteur en medecine, estoit dechargé de la charge de tresorier de la ditte paroisse, en donnant la somme de neuf vingt livres.

Un petit sac dans lequel est une lettre en forme d'attache de requête civile obtenue en la chancellerie a Rouen le 20 decembre 1594 par Jean Quesnel, cy-devant receveur du domaine de Caen et Saint-Lo, contre maitre Jaques du Pin, avocat.

Un sac sur le dos duquel est escrit pour maitre Pierre Le Boulanger, élu a Gisors, contre damoiselle Jeanne de Maneville, veuve de Jerosme Potart Le Tellier, procureur.

Une promesse faite le dernier avril 1602 par [*folio 65*] Olivier des Marestz, escuier, sieur Dandrieu, au dict defunt premier huissier, au sujet d'un exploit.

Un exploit fait le 24 avril 1602, instance de messire Pierre Le Jumel, sieur de Lisores, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, et president en la Court, d'arrêt fait entre les mains de Jean de la Bigne, sur les deniers dont il pouvoit être redevable a Olivier Joubert.

Un exploit fait le 17 may 1603 a la requête de messire Nicolas Tiercelin, abbé de Vauricher, a monsieur le procureur general.

6. Ici, un renvoi à une note en marge : Ainsi écrit dans le titre.

7. Idem.

Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30270

Un procès-verbal du 8 fevrier 1599 d'execution faite sur les biens de maitre Jean Lorion, notaire et secretaire de la Cour, ayant epousé la veuve et legatrice aux meubles de deffunt maitre Gilles de la Fontaine.

Une promesse d'indempnité du 4 novembre 1595 par laquelle Nicolas de Saint Ouen, cordonnier, confesse qu'il a été garny entre ses mains 13 ecus 5 sols par Michel Huard, prisonnier, et promet payer laditte somme au dit premier huissier.

Une promesse d'indempnité du sept decembre 1595 par laquelle maitre Pierre Le Brunet, conseiller au presidial de Costentin, et maitre [folio 65v] Gilles du Pin, procureur en la Cour, promettent audit premier huissier que noble homme Nicolas du Chemin, sieur de la Vaucelle, mis en ses mains par ordonnance de la Cour, tiendra bonne et sure prison.

Une copie d'arrest du Conseil du roy du 23 octobre 1596 donné sur la requeste portée par Gabriel de Chanbray, seigneur et baron du lieu.

Une information du 11 octobre 1596, instance de noble homme Gilles de Silles, sieur de la Vallée, contre Pierre Yon.

Une sommation faicte instance de François Neel, sieur de Tierceville, le 15^e octobre 1608.

Une promesse d'indempnité du 27 janvier 1598 par laquelle Jean Maucel, esperonier, et Nicolas Maucel, ont pleigé maitre Jean Maucel, prestre, de satisfaire au contenu de l'arrest de la Cour donné ledit jour.

Une minutte d'exploit fait instance du seigneur de Medavy le 21 aoust 1612 contre Daniel Gouhier, seigneur de Fontenay.

Un mandat de maitre Jean Bertrand, receveur des amendes du Grand Conseil, pour emprisoner Marc Capelain, pour 25 écus d'amende du 12 juin 1606.

Une sommation faite le neuf avril 1614 a l'instance de maitre Robert Arondel, avocat en la Cour, procureur pour la reine mere du roy, regente en France, contre le seigneur duc [folio 66] de Vitenberg.

4 minutttes d'exploits faits instance de maitre Pierre Langlois, procureur au Grand Conseil, les 1^{er} fevrier, 3 juillet, 13 dudit mois et 7 decembre 1613.

Un procès-verbal fait par noble homme monsieur maitre Charles Le Febvre, sieur de la Gaillarde, conseiller en la Cour, en la presence du dit defunt premier huissier pris pour greffier en ceste commission le 18 octobre 1595.

Un inventaire fait par ledit defunct premier huissier le deux aoust 1612 des biens meubles demeurés après le decès de noble damoiselle Suzanne de Monchy, veuve du seigneur de Bréauté, a la requeste de messire Adrien, sire de Breauté, chevalier, seigneur de Boussey, tuteur d'Adrien Pierre, sire de Breauté, escuier, chastelain de Neville et Hotot, son neveu.

Un inventaire fait par ledit defunt le vendredy 6 septembre 1596 a la requeste de noble homme Jean de Lieurrey, sieur de Bailleul, tuteur des enfans soubzages de feu noble homme Robert du Bosc, seigneur de Radepont,

et de maitre Robert de la Gastine, notaire apostolique en l'archevesché de Rouen, stipulant pour Charles de la Haie, seigneur du Thuithebert, aiant epouzé damoiselle Marie [folio 66v] de Bricqueville, en precedent veuve du dit seigneur de Radepont, savoir des pieces et ecritures faites apporter du dit lieu de Radepont en la ville de Rouen.

Un inventaire fait par le dit defunt premier huissier le trois juin 1604 des meubles, lettres et ecritures demeurés après le deces de feu noble homme monseigneur messire Pierre du Quesne, conseiller en la dicte cour, a la requeste de messire Phelix Le Conte, chevalier, seigneur et baron de Nonant, pere et tuteur de Jaques du Quesne Le Conte, heritier dudit feu seigneur du Quesne et de noble homme Philipes d'Espinay, seigneur de Mezieres, tuteur consulaire et presomptif heritier dudit seigneur du Quesne Le Conte en vertu de l'arrest de la Cour du premier jour du dit mois et an.

Une copie de sentence du bailly de Rouen du 27 novembre 1618 contenant la nomination et institution de Louis Le Maistre, sieur de Cousture, pour tuteur principal a Noël Le Jeune, fils et heritier de feu maitre Noël Le Jeune, escuier, sieur du Rocher, avocat en la Cour, au lieu de Pierre Raoult, sieur de Suniers, et pour tuteur consulaire la personne de maitre Nicolas Dunot, seigneur du Quesnay.

Un inventaire fait par Robert Fortin, sergent royal a Rouen, le deux aoust 1606 [folio 67] des biens meubles demeurés après le decès dudit defunt Le Jeune, sieur du Rocher, demeurant en la maison du dit deffunt premier huissier, a la requeste de la ditte damoiselle Marie Aubourg sa veuve. Ledit inventaire signé Fortin.

Un inventaire fait par Robert Fortin, sergent, le trois aoust audit an, des meubles et ecritures etans en une maison assise au bourg de Saint-Pierre sur Dyve appartenant audit deffunt sieur du Rocher ou etoit demeurant par louage Pierre Jouenne a la requeste de laditte damoiselle Aubourg, veuve.

Un autre inventaire fait par ledit Fortin, sergent, le 25 septembre au dit an, des écritures etans dans un coffre, a la requeste de Pierre Raoul, sieur des Noiers, tuteur principal au posthume, dont etoit demeurée enceinte la ditte demoiselle Aubourg, veuve dudit sieur du Rocher, en vertu de son acte de tutelle.

Une sentence donnée par le bailly de Rouen le deux septembre 1606 contenant l'institution du dit Pierre Raoult, sieur des Noiers, pour tuteur principal a l'enfant posthume dont laditte demoiselle Aubourg lors veuve dudit sieur du Rocher etoit enceinte, et le dit feu Aubourg pour tuteur consulaire.

[folio 67v] Une minutte d'inventaire des lettres et ecritures concernans la propriété des heritages appartenans au dit deffunvt sieur du Rocher, lesquels ou la plupart assis en la paroisse de Perrieres, le dit feu sieur du Rocher avoit echangés avec Pol Le Jeune son cousin.

Un acord fait entre Pol Le Jeune, ecquier, sieur de Saint-Pol, fils aîné et heritier en partie de deffunt Jean Le Jeune, et se faisant fort pour Jaques Le

Jeune, son frere puisné, d'une part, et ledit Raoult, sieur des Noiers, tuteur principal de Noel Le Jeune, fils dudit deffunt sieur du Rocher, au sujet des demandes faites par le dit sieur de Saint Pol et sondit frere, en diverses instances mentionnées audit acord datté du cinq fevrier 1608, signé P. Le Jeune, Pierre Raoult, Aubourg, Fallet et Marie Aubourg.

Une quittance passée devant les tabellions de Livarot le dernier novembre 1VI^e saize [1616] faite par Michel Hebert, sieur de la Pomeraiie, audit sieur du Quesnay, faisant fort pour l'enfant sousage dudit feu sieur du Rocher, de la somme de six vingt seize livres 3 sols pour demeurant ledit sousage quitte de 150 livres en quoy ledit deffunt etoit obligé.

Une quittance d'Antoine Drouet, escuier, seigneur du Boscage, aiant espouzé la dicte damoiselle veufve dudit feu sieur du Rocher du 4 aoust [*folio* 68] 1VI^e dix sept [1617], comme il confesse avoir receu du dict sieur du Quesnay la somme de 125 livres pour demie année de 250 de rente que ledit sousage luy devoit, tant pour le douaire que partie du dot.

Un compte rendu par le dict sieur du Quesnay aiant été admis par justice a recevoir les deniers du revenu du filz soubzage dudict sieur du Rocher jusqu'à ce que Pierre Raoult, sieur des Noiers, tuteur principal, eut rendu son compte et la deliberation faite par les parens du dit sousage devant le bailly de Rouen le XXX octobre 1616.

Un memoire non signé intitulé ensuict par declaration les heritages et maisons appartenans a maitre Noël Le Jeune, advocat en la Cour, assis en la paroisse de Carret et Moirieres.

Un escrit du 23 novembre 1VI^e douze [1612] par lequel Pierre Le Ribault, seigneur de Lespinay, promet a monsieur Fallet luy mettre en ses mains une obligation montant à 100 livres du fait dudit deffunt, sieur du Rocher.

Un exploit pour saisir par decret les heritages d'un nommé Rioult a la requeste de noble homme Eustace de la Haie, seigneur de la Pipardiere, du 3 janvier 1610.

18 quittances du fait tant de deffunt Thomas Anquetil, vivant maitre tailleur d'habits, que de sa veuve et heritiers des quelles [*folio* 68v] est une quittance de Laurence du Dricq, veuve du dit Thomas Anquetil, fils de ...⁸ Anquetil, maitre tailleur d'habits, neveu du dit defunt, en datte du 8 octobre 1621, par laquelle laditte veuve confesse avoir receu du dit deffunt premier huissier la somme de 40 livres pour une année de louage d'une chambre ayant la vue sur la rue des Carmes qu'avoit cy devant occupée ledit defunt Aubourg, premier huissier.

Un recepicé datté du 6 juillet 1600 contenant comme honorable homme Nicollas Aubourg confesse que par ledit deffunt premier huissier, son frere, luy avoit été rendu son sac de pieces qu'il avoit baillé a maitre Jean Goesard, procureur au parlement de Paris, son procureur, contre maitre Thomas Mustel et Guillaume Le Diacre.

Une obligation de Guillaume Ouffray, marchand de bois de la Cour, en

8. Ici un renvoi en marge : Ainsi dans l'inventaire.

datte du 23 octobre 1615.

Trois quittances de Guillaume Ouffray, marchand de bois, demeurant a Albeuf, la 1^{ere} dattée du 18 aoust 1620.

Une promesse de noble homme monsieur messire Claude Groulard, seigneur de Torchy, conseiller en la Cour, du 28 fevrier 1604, montant a 300 livres qu'il confesse luy avoir été payée par ledit deffunt premier huissier.

[folio 69] Une quittance de Jean Jouen, escuier, dattée du 7 juillet 1584 par laquelle il confesse avoir receu dudit deffunt premier huissier la somme de 15 écus qui luy avoit été garni en ses mains par le seigneur de la Luthumiere.

Une quittance de Raoult de Gueurdeville dattée du 25 juillet 1587 a noble homme Jean Le Febvre, seigneur de Dun, de 17 écus qu'il avoit receu par les mains du dit defunt premier huissier.

Une obligation de Vincent Brandon, gentilhomme portugais, du neuf aoust 1581, de 2 écus.

Un sac sur l'ecriteau duquel est escrit pour noble homme maitre Georges de Montagu, conseiller au siege presidial d'Andely.

Deux sacs sur l'ecriteau des quels est escrit pour Jean Amyot, seigneur de la Potterie, contre maitre René Groustel, greffier de bailliage d'Allençon.

Un autre sac sur l'ecriteau duquel est escrit pour noble homme maitre Pierre Guillebert, lieutenant au siege d'Arques, contre noble homme Jean de Bauquemare, seigneur de Bourdevy, conseiller du roy et maitre des requestes de son hostel.

[folio 69v] Un sac sur l'ecriteau duquel est escrit pour Guillaume Foucher contre noble homme Robert Thierry.

Un autre sac sur l'ecriteau duquel est ecript pour noble homme Marin de Martigny, contre les particuliers en general de Villedieu.

(A la suite est escrit ce qui suit)

Le samedy saiziesme jour de mars 1VI^eXXIII [1624] les pieces cy dessus ... ont été recensés par moy Vincent Le Saunier, huissier du roy en sa court de parlement de Rouen, en vertu de l'arrest de la dicte court du vingt neufiesme de fevrier dernier, en la presence tant de la dicte damoiselle Ester Bertoult, veuve dudict deffunct maitre Guillaume Aubourg, de maitres Charles, Laurens, Nicolas et Guillaume Aubourg, freres, et du dict sieur Drouet, sieur du Bocage, leur frere en loy ...

Collation faicte pour ledict maitre Charles Aubourg.

(Signé) Saulnier.

Toutes les pieces ... mentionnées au present inventaire et qui concernent le bien et succession de feu maistre Noël Le Jeune, vivant sieur du Rocher, advocat en la Court, ont esté par moy dict Aubourg rendues ... a maistre Noël Le eune, advocat en la court, et desquelles il m'en a deschargé et tenu quitte, presence de maistre [folio 70] Guillaume Aubourg, procureur en la

Court, cy devant tuteur consulaire dudict Le Jeune. Faict ce dix neufviesme jour d'octobre mil six cents vingt six.

(Signé) Le Jeune (et) Aubourg comme tesmoing.

... Le mardy trentiesme jour de decembre 1VI^e trente ung [1631] faisant le recensement du present inventaire sur les pieces represntez par damoiselle Angelicque Morel, veufve du dict deffunct maitre Charles Aubourg ... c'est trouvé defaillir le traicté de mariage de deffunct monsieur Aubourg, vivant premier huissier, et damoiselle Ester Bertoult, ... apres lequel recensement fait le surplus des dictes pieces ... ont esté mises es mains de noble homme maitre Nicollas Aubourg, premier huissier, par ladicte damoiselle Morel, veufve dudict deffunct sieur Aubourg, l'an et jour que dessus.

(Signé) Aubourg.